



**MANUEL TECHNIQUE**  
 DES 7<sup>èmes</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE

# DANSE DE CREATION



# Sommaire

## Rappel ..... 3

- Réglementation générale ..... 3
- Jurys internationaux ..... 3
- Rémunérations ..... 4
- Propriété et droits d'auteur ..... 4
- Suites et retombées professionnelles ..... 4
- Causes de disqualification ..... 4
- Réclamations - Litiges ..... 5

## Description du concours ..... 5

- États et gouvernements participants ..... 5
- Calendrier du concours ..... 7
- Site du concours ..... 8
- Remise des médailles ..... 8
- Gala des Lauréats ..... 8

## Réglementation spécifique au concours

### « Danse de création » ..... 8

- Règles spécifiques au concours ..... 8
- « Danse de création »

- Conditions matérielles et techniques ..... 9
- requis par le cahier des charges
- Jury-Critères d'évaluation ..... 9
- Atelier ..... 9
- Transport des décors ..... 9
- ou éléments scéniques
- Adresse de réception ..... 9
- des décors ou éléments scéniques
- Décors ..... 10
- Adresse de réception ..... 10
- des fiches techniques détaillées
- Formalités de dédouanement ..... 10

## Fiche technique du TNN ..... 11

- Vue en coupe - Salle Pierre Brasseur ..... 11
- Vue en plan - Salle Pierre Brasseur ..... 12
- Equipement lumière du TNN ..... 13
- Salle Pierre Brasseur
- Equipement son du TNN ..... 14
- Salle Pierre Brasseur
- Dossier technique « Danse de Création » ..... 15

# Un nouvel élan *pour la Francophonie*

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005 et le Liban en 2009, la France a donc l'honneur d'accueillir à nouveau les Jeux de la Francophonie : c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Par le nombre de pays concernés qui couvre les cinq continents, par les valeurs de partage qui sont au cœur de notre espace francophone, par la langue et la culture françaises que nous avons en commun, et parce que les Jeux de la Francophonie ont su conserver leur originalité à travers l'alliance des sports et des arts, mais aussi et surtout parce que l'exigence de solidarité est inscrite dans le projet même des Jeux avec l'alternance entre pays du Sud et pays du Nord, les Jeux de la Francophonie font partie des grands événements internationaux.

Cette exigence, Nice y est sensible notamment en raison de sa position au cœur de la Méditerranée, qui l'inscrit comme un lieu d'échanges et de dialogues, entre le Sud et le Nord.

C'est pourquoi la France a voulu faire de Nice la ville hôte de cet événement international.

Portée par toutes ces valeurs, la ville de Nice se propose ainsi de mettre tous ses atouts au service des Jeux de la Francophonie 2013, pour faire de cette 7<sup>ème</sup> édition une grande réussite : mettre à disposition des Jeux une culture de l'accueil et un savoir-faire événementiel reconnu, répondre aux besoins des Jeux en matière d'équipements et d'infrastructures, s'inscrire dans les missions de la Francophonie en mobilisant les réseaux de l'éducation, de la formation, de la recherche, et en faisant de ces Jeux les premiers Jeux écologiques.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie France Nice 2013 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 7<sup>ème</sup> édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

# Rappel

Le concours de danse a figuré à toutes les éditions des Jeux de la Francophonie. Toutefois, ce concours fut développé au fil des éditions, sous différentes formes et terminologies : danse traditionnelle, danse contemporaine, danse de création et d'inspiration traditionnelle et danse de création lors de la dernière édition au Liban en 2009.

Le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) a développé au fur et à mesure une étroite collaboration avec la Direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique (DLC) de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui permet d'organiser cet important concours culturel.



Cie Li Sanghe - ©photo DR

## Dates clés en amont des Jeux

**31 mai 2013:** Confirmation par les États et les gouvernements de l'engagement définitif et nominatif de leur délégation dans les épreuves où ils auront des concurrents. Aucune modification nominative ne sera acceptée après cette date.

**A partir du 7 juillet 2013:** Date de réception des décors ou éléments scéniques par le pays hôte à Nice.

## Réglementation *générale*

- **Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux concours culturels**, selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF).

Les concours culturels se doivent d'être un événement prestigieux permettant à des jeunes artistes, à l'aube d'une carrière prometteuse, de voir leur talent reconnu sur la scène internationale.

- **Les participants doivent:**

- > être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF;
- > posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traite des engagements;
- > être âgés de plus de 18 ans (nés au 1<sup>er</sup> janvier 1995 et avant) et de moins de 35 ans (nés au 1<sup>er</sup> janvier 1978 et après). Pour les concours de chanson, de danse, de hip-hop et de contes, la limite d'âge ne s'applique pas pour les musiciens qui accompagnent.

- **Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel et des œuvres de ses artistes/créateurs.**

Les créateurs inscrits à un concours ne peuvent être membres du jury désigné pour juger les productions de ce concours.

Chacun des concours n'est maintenu au programme des Jeux que s'il y a au moins huit concurrents, ou groupes engagés.

## Jurys internationaux

Pour chaque concours, le CIJF constitue un jury de 5 personnalités issues du milieu artistique et de nationalités différentes. Le président de jury est désigné par le CIJF par ces 5 membres.

Le palmarès de chaque concours est établi par le jury aux vues du règlement spécifique élaboré par le CIJF et selon les critères d'évaluation institués par les présidents et membres de chaque jury.

La présence du délégué du CIJF aux concours et aux délibérations des jurys est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.

Le jury établira un compte-rendu détaillé du déroulement de chaque délibération finale et du classement pour les 5 finalistes (au minimum) dans chaque discipline, après les Jeux.

Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

## Rémunérations

Les concurrents ne pourront recevoir aucun cachet pendant la durée des Jeux, aussi bien dans le cadre des concours que celui des animations, ateliers et toute autre prestation qu'ils auraient acceptés de donner de leur plein gré sous couvert de leur État ou gouvernement.

Les danseurs auront le droit d'accepter tout contrat qui leur serait proposé à l'occasion des Jeux, pour un engagement postérieur à la durée des Jeux.

Ils seront tenus de mentionner, le cas échéant, leur sélection ou la récompense obtenue aux Jeux de la Francophonie.

Les jurys des compétitions officielles recevront une indemnité du CNJF, qui sera établie en concertation avec le CIJF. Les modalités seront transmises préalablement à l'acceptation définitive de chaque officiel concerné.

## Propriété et droits d'auteur

Les œuvres présentées aux concours de même que celles produites au cours d'ateliers dans le cadre des Jeux, demeureront la propriété de leur auteur.

Si l'artiste ou le créateur n'est pas inscrit à une société de droits d'auteur, sa participation aux Jeux impliquera son autorisation de libérer le CIJF et le CNJF de verser des droits d'auteur ou autres redevances dans le cadre des activités officielles.

Le pays organisateur des Jeux aura la responsabilité de s'assurer que la législation ou les exigences nationales, en matière de droits d'auteur sur son propre territoire, seront respectées.

Toute reproduction photographique d'une œuvre ou d'une partie d'une œuvre à des fins commerciales, fera l'objet d'une entente spéciale entre l'artiste et le demandeur.

Toutefois, le CIJF se réservera le droit d'utiliser, à des fins de promotion, les reproductions photographiques et filmées des œuvres et créations. Il est entendu que les créateurs et leurs œuvres seront identifiés dans les documents imprimés par le CIJF et/ou le CNJF.

L'artiste concurrent autorisera le CIJF et le CNJF à enregistrer sur tout support audiovisuel ses prestations réalisées dans le cadre de la programmation régulière des concours et du programme d'animation.

## Suites et retombées professionnelles

La participation aux Jeux de la Francophonie, si elle n'est une continuation d'une carrière professionnelle déjà engagée, pourra être le départ d'un travail artistique prometteur.

C'est pour cette raison que la Direction du CIJF et la Direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique entreprendront des démarches auprès d'organismes publics, parapublics et de sociétés privées pour assurer aux lauréats des concours culturels une promotion de leurs œuvres (participation à une tournée ou à un festival, participation à des stages...)

La Direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique apportera son concours par le biais de ses différents programmes et particulièrement celui de la « circulation des artistes et des œuvres » des États et gouvernements émergents et facilitera ainsi l'accès des artistes aux réseaux professionnels.

Ces possibilités seront proposées et non imposées à qui-conque. Il reviendra à l'artiste ou au groupe d'artistes de donner suite à l'offre qui leur sera présentée par l'intermédiaire de la Direction du CIJF. L'entente finale, s'il y a lieu, liera le bénéficiaire (artiste) et le responsable (organismes, ministères, sociétés privées) de l'offre.

Les membres du jury seront à cet effet choisis parmi des personnalités qui pourront contribuer à la valorisation des artistes.

## Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité ou aux contraintes stipulées au règlement spécifique de chaque concours, ainsi que le non-respect des délais de livraison des œuvres pourront entraîner la disqualification de l'artiste ou du groupe, par la Direction du CIJF.

## Réclamations - Litiges

Le jury international a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique motivant une réclamation. Le CIJF est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international. Ses décisions sont sans appel et il peut être saisi par :

- > Le président du CNJF ou son délégué
- > Le chef de l'une des délégations

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation devra être soumise par écrit dans un délai maximum de 24 heures après l'évènement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

## Description *du concours*

Le concours « Danse de création » des VII<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation édictée par le CIJF en concertation avec la Direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique (DLC).

L'organisation du concours, confiée au CNJF, est sous la responsabilité technique du président de jury culturel désigné par le CIJF et en concertation avec la DLC.

CIJF/OIF	Jury culturel	CNJF
Directeur CIJF: <b>Mahaman-Lawan Seriba</b>	Président jury de danse de création: <b>Salia Sanou</b>	Directeur général CNJF: <b>Bernard Maccario</b>
Responsable concours culturel à la DLC/OIF: <b>Hugette Malamba</b>		Responsable concours CNJF: <b>Jacqueline Guillot</b>
Expert culturel CIJF: <b>Jacques Deck et Hind Darwish</b>		Référent culturel CNJF: <b>Frédéric Labrosse</b>

## Etats et gouvernements participants

### Présélections et sélections

- La compagnie a été choisie par son Etat ou gouvernement dans une liste établie par ce dernier et validée par un comité d'experts régional constitué par la direction du CIJF et la direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique.
- La sélection finale pour Nice a été conjointement réalisée par la direction du CIJF, la direction de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique en présence du CNJF à partir de l'ensemble des concurrents engagés.
- Les candidats devront être présents durant toute la durée des Jeux.

## Liste des 20 États et gouvernements sélectionnés

États/Gouvernements	Nom groupe/artiste
Bénin	Rich' Culture
Burkina Faso	Compagnie Tamadia
Cameroun	Guilili
Canada	Maribé - Sors de ce corps alias de Marie Béland
Canada Québec	Catherine Gaudet
Chypre	Glory Box (Evie Demetriou)
Côte d'Ivoire	Compagnie Tché Tché
ERY Macédoine	Indigo Quartet (I. Sukarova)
Estonie	E.T.A Agence de danse estonienne
France	Compagnie Pyramid
Gabon	Compagnie Danse Fe
Liban	Nadakao
Madagascar	Compagnie 1D
Maroc	Taoufic Izzediou
Niger	ADC Company
République du Congo	Li Sangha
République Démocratique du Congo	Ballet national
Sénégal	Compagnie Seetu
Slovaquie	Zuzana Burianova
Tchad	Grand Ballet Sao

*NB: cette liste peut être amenée à changer par le CLJF.*

## Calendrier du concours

Dates	Heures	Activités	Lieux
Vendredi 6/09		Réunion technique	TNN
Samedi 7/09	9h-19h	Répétition	Salle de danse <i>(sur site d'hébergement)</i>
	19h	Cérémonie d'ouverture	Promenade des Anglais
Dimanche 8/09	9h-19h	Répétition	TNN
	8h30-17h30	Générale groupe A	Salle Pierre Brasseur
	18h-20h30	Sélection groupe A	
Lundi 9/09	9h-19h	Répétition	Salle de danse <i>(sur site d'hébergement)</i>
	8h30-17h30	Générale groupe B	
	18h-20h30	Sélection groupe B	
Mardi 10/09	9h-19h	Répétition	Salle de danse <i>(sur site d'hébergement)</i>
	8h30-17h30	Générale groupe C	TNN
	18h-20h30	Sélection groupe C	Salle Pierre Brasseur
Mercredi 11/09	9h-19h	Répétition	Salle de danse <i>(sur site d'hébergement)</i>
	8h30-17h30	Générale groupe D	TNN
	18h-20h30	Sélection groupe D	Salle Pierre Brasseur
Jeudi 12/09	<b>Repos</b>		
Vendredi 13/09	10h-18h30	Générale des finalistes	TNN
	21h-23h	<b>Finale et remise des médailles</b>	Salle Pierre Brasseur
Samedi 14/09	19h - 21h	Gala des Lauréats	Acropolis Salle Apollon
Dimanche 15/09	A partir de 20h	Cérémonie de clôture	Parc des Sports Charles Ehrmann

*Le nombre de 20 candidats est à repartir sur 4 jours et nécessite de proposer un calendrier comprenant les répétitions générales (1h30 maximum par candidat incluant réglages techniques et filage) et les sélections.*



## Site du concours et des ateliers

### Théâtre National de Nice

Le Centre Dramatique National de Nice propose en moyenne une trentaine de spectacles différents chaque saison.

La plupart des grands metteurs en scène de ces dernières années sont venus présenter leurs mises en scène avec de célèbres comédiens.

### Salle Pierre Brasseur

Un renouement avec la tradition et une déclinaison de la forme à l'italienne, en fer à cheval, adaptés aux exigences du théâtre d'aujourd'hui. Décor de stucco rehaussé de feuilles d'or. Bois et cuir. Autour d'un parterre en pente douce la corbeille, surplombée de 4 balcons ouverts.

Un cadre de scène de 19 m d'ouverture, une scène d'une surface de 300 m<sup>2</sup> avec trappes, « dessous » et monte-charge au « lointain ». A une hauteur de 18 m, un gril et un faux gril équipés de porteuses et de herses.

Adresse : Promenade des Arts - 06300 Nice



## Remise des médailles

La cérémonie de remise des médailles se déroulera après la finale, le vendredi 13 septembre 2013, après délibérations du jury.

Les groupes/troupes de danseurs lauréats reçoivent dans l'ordre la médaille d'or, d'argent et de bronze.

## Gala des Lauréats

Les médaillés seront mis à l'honneur lors du Gala des Lauréats qui aura lieu à Acropolis dans la salle Apollon à partir de 19h le samedi 14 septembre 2013. Ces derniers pourront être mis à contribution pour des répétitions prévues le vendredi 13 et le samedi 14 septembre de 11h à 18h à Acropolis salle Apollon.

# Réglementation spécifique au concours « Danse de création »

Ce concours opposera 20 groupes/troupes artistiques sélectionnés (troupes), hommes ou femmes, âgés de 18 à 35 ans.

Les artistes doivent être présents durant toute la durée des Jeux.

## Règles spécifiques au concours « Danse de création »

Les danses interprétées doivent être des œuvres récentes, créées durant la période de 24 mois précédant les Jeux.

L'ensemble présente impérativement une création originale. Le groupe est composé de 2 à 10 personnes (*techniciens compris*).

Durée : 15 à 25 minutes

## Conditions matérielles et techniques requises par le cahier des charges

Le CIJF et le CNJF se réservent le droit de la programmation du concours. Celui-ci est public.

Le CNJF met à disposition des artistes :

- > Une salle de répétition (2 à 3 heures par jour) jusqu'au jour du concours.
- > La scène, en ordre de marche, pour une répétition générale, de la même durée pour tous les concurrents, avant le concours.

## Jury et critères d'évaluation

Le jury sera constitué de cinq personnalités de nationalités différentes, issues du milieu de la danse.

Les critères d'appréciation sont basés sur :

- > L'idée (note d'intention);
- > Le développement chorégraphique (composition);
- > La scénographie (mise en espace), les éclairages et les costumes;
- > L'adéquation musique et danse;
- > L'interprétation (qualité du mouvement, musicalité, émotion).

## Atelier

Les ateliers sont conçus pour être des lieux de convivialité, de rencontres et d'échanges privilégiés entre les artistes, les concurrents et le public.

La forme et le déroulement des ateliers répondront à la spécificité de chaque discipline en concours, en tenant compte du déroulement des compétitions et de leurs horaires. Ceux-ci détiennent un caractère obligatoire mais ne rentrent pas en compte dans l'évaluation des candidats pour le concours.

Plusieurs formules sont offertes :

- L'atelier/création où l'artiste peut travailler seul ou avec d'autres artistes, dans un lieu ouvert au public prévu à cet effet.
- L'atelier/animation où les artistes peuvent présenter des productions, leurs techniques, leur démarche artistique que ce soit sous forme de conférences/démonstrations, projections de films, spectacles...

Toutes autres propositions peuvent figurer dans ce programme d'animation. Les modalités sont établies en accord entre le CNJF et le CIJF. Les artistes sélectionnés sont tenus de participer aux programmes d'animation et aux ateliers prévus dans leur spécificité.

Les artistes sont encouragés à présenter aux membres du jury un dossier de presse où tout autre document étayant leur parcours ou leur démarche. Ils peuvent éventuellement être appelés à prêter leur concours gracieux pour des manifestations exceptionnelles organisées dans le cadre des Jeux.

## Propositions d'ateliers spécifiques au concours « Danse de création »

Un atelier rencontre :

- Il pourra se dérouler dans la grande salle de répétition. L'idée est de proposer un espace, réservé habituellement au travail, comme une agora ouverte, dédié à la rencontre et à l'échange entre les artistes.

Un atelier animations autour de 2 thématiques :

- L'interdisciplinarité : la danse permet d'ouvrir des espaces d'échanges et de transversalité avec d'autres disciplines artistiques comme par exemple : les arts plastiques, la littérature et la création numérique.
- La danse in-situ, où la danse sort dans l'espace public à la rencontre du badaud mettant à l'honneur la performance et l'interactivité avec un public.

## Transport des décors ou éléments scéniques

Le transport et l'assurance des décors ou éléments scéniques jusqu'au site des Jeux et leur retour sont à la charge du pays participant. Ils doivent parvenir sur le site des Jeux à Nice à partir du 7 juillet 2013, accompagnée d'une fiche signalétique (*fournie avec ce manuel*) à coller sur le colis précisant nom, prénom, (ou pseudonyme), titre de l'œuvre, indication de montage et description de la prestation.

Vous enverrez également la fiche de liaison (*fournie avec ce manuel*) par e-mail à l'adresse suivante : [logistique@nice2013.fr](mailto:logistique@nice2013.fr)

Le CNJF se charge de la réception et de l'assurance des décors ou éléments scéniques dès l'arrivée sur le site des Jeux jusqu'à son départ.

L'artiste ou un représentant officiel de la délégation, dûment mandaté, doit être présent au moment de l'emballage de réexpédition et participer à l'emballage afin d'éviter toute contestation.

## Adresse de réceptoin des décors ou éléments scéniques

DIACOSMIE NICE

la Plaine - 8, avenue Claude Debussy - 06200 Nice

Contact CNJF: Service logistique

logistique@nice2013.fr - Tél. +33 (0)4 97 13 57 00

## Décors

Si la prestation nécessite des décors ou/et des éléments scéniques lourds et encombrants, ceux-ci doivent respecter un poids maximum de 300 kg, tenir dans un caisson n'excédant pas 15 m<sup>3</sup> et parvenir 10 jours avant les Jeux.

**Important: Ils ne seront pas admis si le montage et le démontage risquent d'entraver la poursuite normale du déroulement du concours.**

Dans tous les cas, les compagnies doivent prévoir un dispositif de placement et dégagement du décor en début et en fin de prestation. Dans un souci d'efficacité et de respect du timing, ce dispositif sera répété et inclus dans le filage des répétitions générales.

## Adresse de réception des fiches techniques détaillées

Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF)

Organisation internationale de la Francophonie (OIF):

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris

**NB:** Les candidats devront envoyer au CIJF une fiche technique détaillée avant le 15 juillet. Si la prestation nécessite des effets spéciaux, ceux-ci ne seront réalisables qu'en accord avec le responsable technique du CNJF.

## Formalités de dédouanement

Le CNJF communique les formalités douanières pour les pays hors et dans l'espace Schengen ou Europe. Elles feront l'objet d'un courrier indépendant.

# Fiche technique du TNN

Les éléments suivants devront permettre aux techniciens des compagnies, de remplir la fiche technique qui est jointe en fin de manuel. Afin de préparer au mieux l'accueil plateau des artistes, il est impératif de remplir cette fiche avec soin et précision.

## Vue en coupe - Salle Pierre Brasseur

Profondeur Scène: 17,90 m

Largeur Scène de mur à mur: 29,60 m

Ouverture cadre variable: de 14

Hauteur cadre variable: de 5,50 à 8,60 m

Hauteur sous gril: 17,50 m

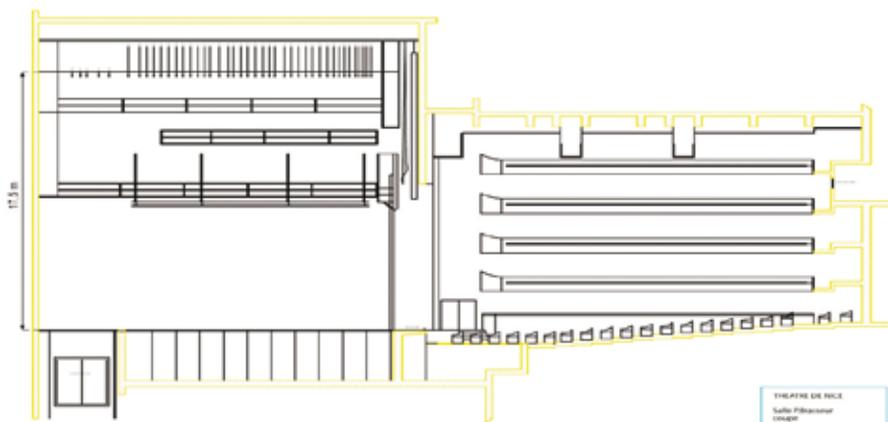
Dessous de scène: - 3,50 m

Du nez de scène à l'arrière du R.P.F.: 0,68 m

Du nez de scène au monte-charge: 14,40 m

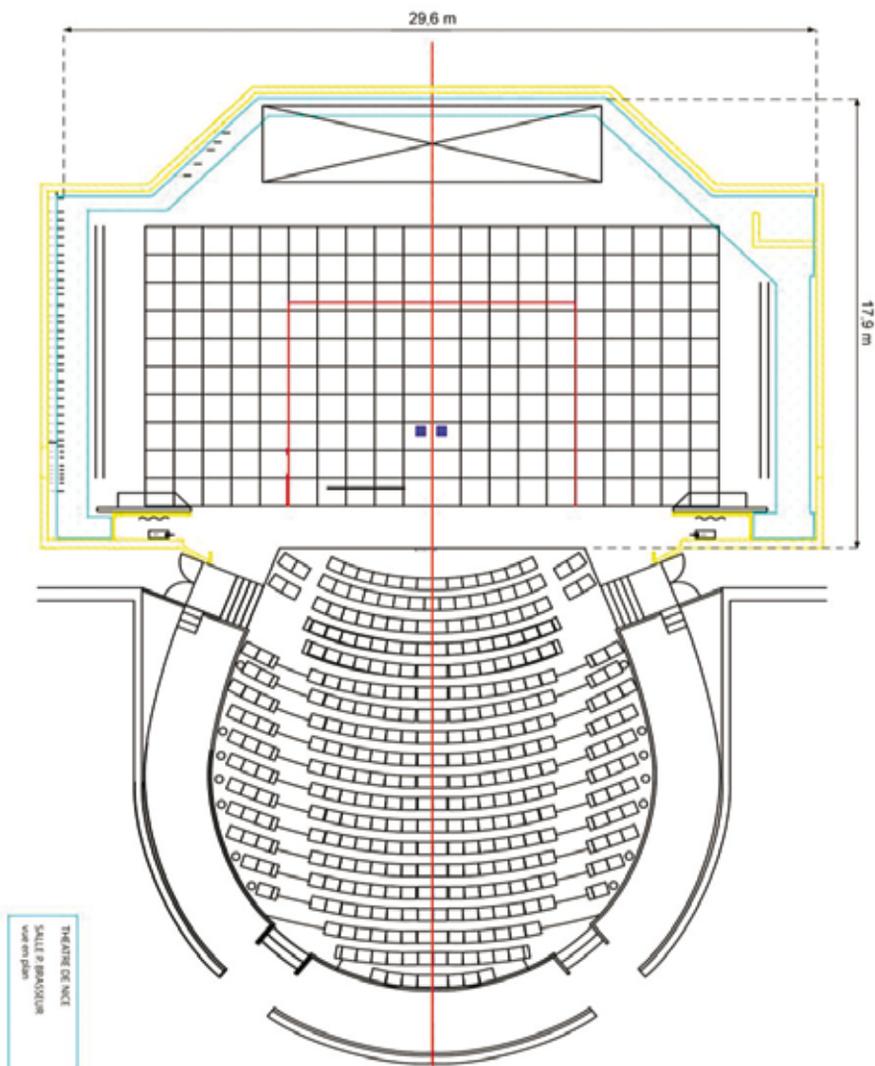
Passerelles cour/jardin: 26,40 m

Dimension requise du tapis de sol: 12 m/12 m



## Vue en plan - Salle Pierre Brasseur

Parterre 546 places, 1<sup>er</sup> Balcon 154 places, 2<sup>e</sup> Balcon 132 places, 3<sup>e</sup> Balcon 81 places, 4<sup>e</sup> Balcon 50 places:  
TOTAL: 963 places





# Equipement son du TNN - Salle Pierre Brasseur

## Consoles et périphéries

- 1 Console YAMAHA 0 2 R
- 1 Console MIDAS VENICE 32/4/6/2
- 1 Varicurve BSS FCS 926
- 2 E Q Klark Teknik DN 360
- 1 E Q Klark Teknik DN 300
- 1 Lexicon PCM 70
- 1 SPX 900 Yamaha
- 3 STUDER A 807
- 2 CD TASCAM 450 auto cue
- 2 mini disc MDS JE 500
- 2 Delay DN 716

## Diffusion fixe au cadre de scene

- Système C. Heil => 6 DV DOSCS + 1 DV SUB Cluster central
- 8 MTD 115 B Left/Right + 2 DV SUB
- Le tout traité par système BSS SOUNDWEB

## Diffusions mobiles

- 6 MTD 115B + process + Amp LA 24 C. HEIL
- 4 MTD 108 A + process + Amp LA 17 C. HEIL
- 2 SUB MEYER 650 R2 + Contrôleur + Amp AMCRON (système mono)
- 6 DELTA MAX 600 E.V. + process + Amp AMCRON
- 2 DELTA MAX Sub + process + Amp AMCRON
- 4 Ramsa WS A 200 E
- 4 BOSE 101
- 4 YAMAHA amplifiées MS 101

## Parc micros

- 6 x SHURE SM 58
- 5 x SHURE SM 57
- 1 x BETA 57 A
- 2 x SHURE SM 87
- 1 x SENNHEISER MD 421
- 1 x SENNHEISER MD 409
- 4 x AKG C460 B – CK8
- 1 x AKG D112
- 2 x PZM CROWN PCC 160
- 2 x PZM SCHOEPS BLM 3
- 6 x SHOEPS CMC 6U
- 3 x CAPSULE MK4
- 4 x CAPSULES MK41
- 5 x DI BOX
- 1 x DI Passive EMO
- 3 x DBT LA AUDIO

# Dossier technique « *Danse de Création* »

## Compagnie

Les informations que vous donnez dans ces documents sont les valeurs optimales, celles avec lesquelles vous avez créées le spectacle. Il faudra bien entendu prendre contact avec le responsable du concours pour les adapter au bon déroulement technique de l'ensemble des prestations.

Indiquer le nom de la compagnie, le nom du chorégraphe, le nombre de danseurs, le nombre de musiciens et le nombre de techniciens.

## Merci de nous préciser :

### Prestation

Indiquer le titre du spectacle, sa durée, une note d'intention et le synopsis:

### Décors

*Rappel: Ils ne seront pas admis si le montage et le démontage risquent d'entraver la poursuite normale du déroulement du concours. Dans tous les cas, les équipes doivent prévoir un dispositif de placement et dégagement du décor en début et en fin de prestation. Dans un souci d'efficacité et de respect du timing, ce dispositif sera répété et inclus dans le filage des répétitions générales.*

### Liste des éléments

> **Implantation scène:** faire un schéma sur plan. 14 m d'ouverture sur 14 m de profondeur.

### Lumière

- > **Le nombre d'effets:** les changements d'effets lumières qui composeront la conduite.
- > **Plan de feu et liste des projecteurs:** faire la liste et un schéma de l'implantation en se référant au plan de la page 14.
- > **Effets ou mécanismes spéciaux:** les effets spéciaux seront réalisables sous réserve que cela n'entrave pas le bon déroulement technique du concours.

### Sonorisation

- > **Régie:** type de lecteur et console
- > **Implantation et diffusion:** façade et/ou retour

### Demande particulière

### Distribution

### Contact

## Contacts *au CIJF*

Jacques DECK: Adresse m@il : [jdeck@kynet.be](mailto:jdeck@kynet.be) - Tél. : +324 777 13 83  
Hind DARWISH: Adresse m@il : [hind\\_darwish@hotmail.com](mailto:hind_darwish@hotmail.com) - Tél. : +961 36 13 620

## Contact *au CNJF*

Frédéric LABROSSE: Adresse m@il : [frederic.labrosse@nice2013.fr](mailto:frederic.labrosse@nice2013.fr) - Tél. : +33 (0)6 47 80 87 49

7<sup>èmes</sup>

# JEUX DE LA FRANCO PHONIE

NICE - 7/15 SEPTEMBRE 2013

[www.nice2013.fr](http://www.nice2013.fr)

## COMITE NATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

2, rue de la Préfecture  
06364 Nice CEDEX 4  
Tel : +33 4 97 13 57 00  
Fax : +33 4 97 13 57 20  
E-Mail : [contact@nice2013.fr](mailto:contact@nice2013.fr)

